

Réaffectation de la bande 700 MHz et problématique des appareils C6



La **bande de fréquence C6** (694-790 MHz) va être réaffectée à la 4G et la TNT. Le processus opérationnel de réaffectation commencera **le 5 avril 2016 pour la région parisienne pour se terminer à la fin juin 2019** dans les autres régions (voir ci-dessous).

Le fonctionnement de certains équipements PMSE (Programme Making and Special Events) utilisant actuellement cette bande 700 MHz, va ainsi être impacté à terme par cette réaffectation. **Ce qui va être le cas des appareils intercom BTR/TR de RTS® et WBS-670/680 de Clear-Com® qui, entre le 5 avril 2016 et 30 juin 2019, deviendront inopérants.**

Réaffectation de la bande C6 par zones géographiques et date



-  le 05/04/2016
-  au plus tard le 31/12/2017
-  au plus tard le 31/03/2018
-  au plus tard le 30/06/2018
-  au plus tard le 30/09/2018
-  au plus tard le 31/12/2018
-  au plus tard le 31/03/2019
-  au plus tard le 30/06/2019

 [Plus d'infos sur le site de l'ARCEP](#)

Vous utilisez des appareils BTR/TR de RTS® ou WBS-670 et WBS-680 de Clear-Com®, que faire ?

Si vous êtes utilisateur d'appareils **intercom BTR/TR** de RTS® ou **WBS-670** et **WBS-680** de Clear-Com®, vous devez au plus vite faire évoluer votre matériel. Afin de vous accompagner pendant cette phase de bouleversement et de réaffectation de fréquences, nous avons mis en œuvre avec le fabricant deux solutions afin d'alléger le coût d'un tel changement, en vue de mettre vos appareils en conformité. Merci de noter que l'offre Rebanding s'applique uniquement aux produits RTS®.

Offre Rebanding* RTS®	Vous retournez votre appareil pour que son électronique en C6 soit totalement remplacée par une électronique d'une autre bande de fréquence de votre choix (détail page suivante).
Offre Trade-in RTS® Clear-Com®	Vous retournez votre appareil qui est remplacé par un appareil neuf fonctionnant dans une autre bande de fréquence de votre choix.

Contactez-nous dès à présent pour connaître le coût de ces solutions en fonction de vos appareils à mettre en conformité (voir procédure page suivante).

*Le rebanding ne s'applique qu'aux appareils RTS® et est couvert par une garantie constructeur de 1 an



Offre Rebanding*, mise en conformité : détail des réaffectations de fréquences.



La bande de fréquence C6-F de chaque appareil intercom RTS® peut être remplacée par l'une des autres bandes de fréquences ci-dessous.

BTR-700 / TR-700

Réaffectations possibles :
C6 vers : A2, B4

BTR-800 / TR-800 / TR-825

Réaffectations possibles :
C6 vers : A2, B4, F1, F3, H1, H3

BTR-80N / TR-80N / TR-82N

Réaffectations possibles :
C6 vers : A1, A2, A3, A4, B2, B3, B4, C3, C4, D4, F1, F2, F3, F4, H1, H2, H3, H4

**Le rebanding ne s'applique qu'aux appareils RTS® et est couvert par une garantie constructeur de 1 an*

Etapes à suivre pour retourner vos appareils pour mise en conformité.

1/ Contactez-nous pour nous communiquer **les numéros de série** des équipements à mettre en conformité ainsi que l'**offre choisie** :

- RTS® : Rebanding ou Trade-in
- Clear-Com® : Trade-in uniquement

Dans le cas du rebanding, il vous faudra également nous préciser le choix de fréquence retenue.

2/ Vous recevez un devis qui indiquera également les délais de livraison en fonction de l'option choisie et la garantie (1 an pour le Rebanding, 3 ans pour le Trade-in).

La facturation ultérieure se fera aux conditions commerciales habituelles entre le client et Pilote Films.

3/ Envoyez-nous les équipements à mettre en conformité à l'adresse suivante :

PILOTE FILMS
33 rue Godefroy
92800 PUTEAUX

4/ Nous vous expédions vos équipements modifiés ou les systèmes neufs dès que possible.

A tout moment, nous restons à vos dispositions pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter !

